

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 MAI 2025**

Exercice 2024

Le Conseil d'Administration a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes arrêtés à cette date.

1. Evènements de l'exercice

La société a poursuivi ses discussions avec les autorités congolaises pour obtenir le remboursement de sa créance de EUR 63 millions (dont EUR 12 millions reviennent à Cobepa), comptabilisée par l'Etat congolais pour USD 72 millions. En parallèle, elle examine la possibilité de céder cette créance à des institutions financières.

Pour rappel, le gouvernement congolais a annoncé un programme d'échange de sa dette intérieure pour des obligations zéro-coupon à échéance de 15 ans. A ce stade, la société ne trouve pas cette proposition intéressante.

2. Analyse du résultat

L'exercice 2024 se clôture par une perte d'EUR 144.119

Elle est due aux frais de gestion de la société et aux réductions de valeur de ses créances sur sa filiale Imbakin Sarl en RDC.

3. Répartition bénéficiaire

Il est proposé d'imputer la perte d'EUR 144.119 sur le bénéfice à reporter, lequel diminuerait d'EUR 150.579 à EUR 6.460.

4. Principaux risques et incertitudes

La filiale Imbakin sarl (en liquidation) détient une créance de € 63 millions sur la République Démocratique du Congo dont 12 millions sont dus en priorité à Cobepa. La récupération de cette créance, qui est le principal objet de la Société, est incertaine. La créance est totalement réduite de valeur dans les livres.

5. Circonstances qui pourraient influencer significativement le développement de la Société

Une amélioration de la situation financière de la République Démocratique du Congo augmenterait sa capacité à effectuer le remboursement de sa dette. Un changement politique pourrait être une opportunité d'introduire un commandement à payer.

6. Application des règles de continuité comptable

Faisant suite à plusieurs exercices en perte, la Société est en going concern. Il faut s'attendre à ce que ces pertes, qui ne reflètent que les charges minimales de maintien de la Société, persistent jusqu'à la récupération de la créance sur la République Démocratique du Congo.

7. Changement du capital ou des instruments financiers dérivés décidés par le Conseil d'Administration

Néant

8. Acquisition d'actions propres

Néant

9. Intérêt personnel des administrateurs

Une société contrôlée par Mr Beauvois détient 1.000 actions Imbakin Holding.

Christophe Evers détient 7.000 actions Imbakin Holding.

Christophe Evers, au titre de liquidateur d'Imbakin sàrl (en liquidation), a une promesse d'intéressement de 5% du produit de la liquidation.

10. Instruments financiers

Néant

11. Recherche et développement

Aucune activité n'a été exercée en matière de recherche et développement

12. Succursale

La société ne détient pas de succursale.

Fait à Bruxelles, le 16 avril 2025

Le Conseil d'Administration

Thierry Beauvois

Christophe Evers